

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Semestre 6

BLOC 1 - APPLIQUER LE PERIMETRE DE LA MESURE DE PROTECTION ET SES OBLIGATIONS (COEFF 8)

2-1 - Les limites du mandat

Présentation

2-1 : Les limites du mandat (17,5 h) :

- Le rôle du mandataire et les limites de sa mission : différents domaines d'intervention (argent, logement, suivi, santé) ; situations justifiant le recours à des services ou interlocuteurs spécialisés, aux différents réseaux et secteurs d'intervention dans les champs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires.
- Positionnement professionnel : être garant, protection de la personne et risque de substitution, clarification du positionnement entre représentation et assistance ; entre accompagnement social et mandat judiciaire
- L'intervention du mandataire dans les différents domaines de la vie de la personne protégée : approche globale de la situation, intervention en matière familiale, choix de la résidence, protection du logement et des meubles et effets personnels, respect des dernières volontés ; respect autonomie de la personne